

Fiche standardisée de présentation
Offre de fourniture de gaz naturel de Régiongaz au Tarif Réglementé B0+ 3G
pour un client domestique

<p>Caractéristiques et prix des offres proposées</p>	<p>Grille tarifaire valeur au 01/04/2019</p> <table border="1" data-bbox="477 568 1465 719"> <tr> <td>Abonnement</td> <td>16,41 Euros / mois TVA incluse</td> <td>TVA 5.5 %</td> </tr> <tr> <td>Consommation</td> <td>5,004 Centimes d'Euros/ kWh TVA incluse</td> <td>TVA 20%</td> </tr> </table> <p>Les taxes et contributions suivantes s'ajoutent aux prix ci-dessus :</p> <table border="1" data-bbox="477 846 1465 996"> <tr> <td>TICGN Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel</td> <td>0,845 cent d'€ HTVA / kWh (taux au 1er janvier 2019)</td> <td>TVA 20%</td> </tr> <tr> <td>CTA Contribution Tarifaire d'Acheminement</td> <td>41,11 HTVA / an (taux au 1^{er} janvier 2019)</td> <td>TVA 5.5 %</td> </tr> </table>	Abonnement	16,41 Euros / mois TVA incluse	TVA 5.5 %	Consommation	5,004 Centimes d'Euros/ kWh TVA incluse	TVA 20%	TICGN Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel	0,845 cent d'€ HTVA / kWh (taux au 1er janvier 2019)	TVA 20%	CTA Contribution Tarifaire d'Acheminement	41,11 HTVA / an (taux au 1 ^{er} janvier 2019)	TVA 5.5 %
Abonnement	16,41 Euros / mois TVA incluse	TVA 5.5 %											
Consommation	5,004 Centimes d'Euros/ kWh TVA incluse	TVA 20%											
TICGN Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel	0,845 cent d'€ HTVA / kWh (taux au 1er janvier 2019)	TVA 20%											
CTA Contribution Tarifaire d'Acheminement	41,11 HTVA / an (taux au 1 ^{er} janvier 2019)	TVA 5.5 %											
<p>Options incluses dans les offres</p>	<p>Le Client bénéficiera des prestations gratuites prévues au catalogue des prestations du GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution).</p>												
<p>Durée du contrat et date d'effet</p>	<p>Durée : indéterminée</p> <p>Date d'effet : La date d'effet du contrat, mentionnée au contrat de vente, est fixée avec le Client.</p>												
<p>Facturation et modalités de paiement</p>	<p>Modalités d'établissement de la facture :</p> <p>En l'absence d'index réel de relève fourni à Régiongaz par le GRD, Régiongaz estime les consommations du Client par tout moyen à sa disposition notamment l'historique de consommation s'il existe ou toute information communiquée par le GRD.</p> <p>Périodicité : tous les 3 mois</p> <p>Délai de paiement : 15 jours à compter de la date d'émission de la facture</p> <p>Support : papier</p> <p>Modes de paiement : mensualisation, prélèvement automatique, TIP, chèque, espèces par mandat poste.</p>												
<p>Conditions de révision des prix</p>	<p><u>Le prix du gaz sera révisé trimestriellement</u> en fonction de la réglementation en vigueur. Les variations trimestrielles sont soumises à l'administration qui les valide.</p> <p>En cas de changement de prix entre deux factures, la consommation est répartie prorata temporis entre une quantité payable à l'ancien prix et une quantité payable au nouveau prix.</p> <p>En cas de modification des taxes, elles seront ajustées à la date prévue par la réglementation.</p>												

Prestations techniques	<p>Les prestations techniques (mise en service, relevé spécial,...) sont effectuées par le GRD.</p> <p>Elles sont facturées par Régiongaz selon les prix du catalogue des prestations du GRD.</p> <p>Le catalogue de prestations est disponible à tout moment sur simple demande auprès du GRD.</p> <p>La prestation de raccordement est effectuée par le GRD.</p>
Conditions de résiliation à l'initiative du Client	<p>La résiliation du contrat s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception.</p> <p>En cas de demande de résiliation à l'initiative du Client (par exemple en cas de déménagement), la résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation à Régiongaz. Régiongaz facturera au Client les frais qui lui auront été le cas échéant facturés par le GRD au titre de la résiliation.</p> <p>Les autres cas de résiliation seront précisés dans les Conditions Générales et les Conditions Particulières du Contrat.</p>
Conditions de résiliation à l'initiative de Régiongaz	<p>Dans le respect de la réglementation, en l'absence de paiement d'une facture par le Client, Régiongaz peut, après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues restée sans effet 10 jours calendaires à compter de sa présentation au Client, procéder à la résiliation anticipée du contrat et demander au GRD l'interruption de la fourniture de gaz.</p> <p>Les autres cas de résiliation seront précisés dans les Conditions Générales et les Conditions Particulières du Contrat.</p>
Incidents de paiement	<p>A défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une pénalité égale aux sommes restant dues multipliées par le nombre de jours de retard de paiement que multiplie 1,5 fois la valeur journalière du taux d'intérêt légal en vigueur, ou égale à un montant minimum de perception fixé à 15 €HT.</p>
Service clients et réclamations	<p>Régiongaz, Service Clients N° SIRET : 509 651 444 000 28 17, quai du Maroc 68330 HUNINGUE</p> <p>N° d'appel Service Clients : 0969 323 592 <i>(numéro non surtaxé)</i></p> <p>Site internet : http://www.gaznaturel-3frontieres.fr <i>(sur la page d'accueil, utilisez le lien « contact » et renseignez la rubrique « adresser une demande particulière »)</i></p>
En cas d'urgence (fuite, odeur de gaz,..)	<p>Le GRD est à votre disposition 24 h/ 24, 7 j/ 7. Téléphone GRD : 03.89.69.78.57</p>
Durée de validité de l'offre	<p>Cette offre est valable jusqu'au 30 juin 2019</p>

Signature CLIENT

Signature REGIONGAZ